

« Réussir, on en est tous capables ! »

# l'édito

## ... PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Chaque rentrée scolaire est un moment particulier dans la scolarité de son enfant. Cette année est marquée, comme les précédentes, par des suppressions massives de postes (80 000 en 6 ans) alors que les effectifs augmentent. Les conditions de travail des élèves sont toujours plus difficiles.

De la maternelle au lycée, les réformes mises en œuvre favorisent la concurrence, la sélection et le mérite, au détriment du soutien et de la remédiation scolaire (Rased, Segpa, ...). L'école publique est réduite à minima, plus injuste et plus inégalitaire. Tant pis pour ceux qui n'ont qu'elle. Et dans ce contexte, les mesures annoncées sur les rythmes scolaires ne tendent qu'à justifier les restrictions.

Une autre conception de l'école doit prévaloir. Alors que le niveau des connaissances et des savoirs explose, ce n'est pas moins, mais plus et mieux d'école dont nos enfants ont besoin. A la veille d'une échéance importante pour le pays, il est essentiel de la considérer, non comme une charge à réduire, mais comme un investissement pour l'avenir.

La FCPE Val-de-Marne ne lâchera rien : un service public d'éducation nationale de qualité partout et le bien vivre tous ensemble. Pour cela, c'est d'un véritable plan d'urgence pour l'école dont le Val-de-Marne a besoin. C'est pourquoi nous appelons tous les parents à prendre leur place au sein des Conseils de Parents d'Elèves FCPE de chaque établissement scolaire (bulletin d'adhésion joint), pour résister et pour une école ambitieuse, plus juste et plus démocratique.

Ali Aït-Salah  
Président de la FCPE 94

# ET LES L'école parents



## LA FCPE, POURQUOI ?

C'est nous, c'est vous, des parents d'élèves de l'enseignement public qui unissent leurs forces pour peser dans les choix concernant nos enfants, pour être des partenaires de leur vie scolaire.

Ouverte à tous, la FCPE est un lieu d'initiatives et de dialogue. Elle défend des valeurs et principes : laïcité, gratuité, égalité, rythmes scolaires et temps de l'enfant, droit à l'éducation pour tous, santé et droit des parents.

**REJOIGNEZ-NOUS**, agissons pour que l'école publique assure la réussite de nos enfants.

### NOUVELLE ADHÉSION SOLIDARITÉ 50 €

Cette année, une nouvelle cotisation de solidarité est proposée aux adhérents. Pour les parents imposables : 50 € = 17 €, après déduction fiscale.

Par ce geste, vous contribuez à dynamiser et à renforcer une association de parents reconnue d'utilité publique.

## ELECTIONS

14 et 15 octobre les parents votent

En octobre, les parents élisent leurs représentants aux conseils d'écoles et aux conseils d'administrations. C'est un scrutin ouvert à tous, quelle que soit sa nationalité. Les deux parents sont électeurs et éligibles.

Nous vous invitons à être candidats sur les listes présentées par la FCPE. Elles sont constituées lors des assemblées de rentrée convoquées par le conseil local de votre établissement scolaire. Vous pouvez également contacter le conseil départemental qui vous aidera à constituer une liste FCPE.

L'ÉCOLE & LES PARENTS - N° 123 - septembre 2011  
Editions du CDPE 94 - 8 rue de la Commune 94800 Villejuif  
Tél : 01.46.77.01.01 - Fax : 01.46.77.83.80 - Email : fcpe94@wanadoo.fr - Site : www.fcpe94.org

Directeur de la publication et gérant : Alain Buch  
Rédaction : A. Aït-Salah, G. Baillieux, E. Chareix, L. Derrien, M. Jacob, T. Lerch, A. Piaugeard, P. Pedrak, G. Poletti, L. Tétré,  
© Crédit photos : Alain Bachellier, Jean Moulin, Dr., Abonnement annuel : 6,50€ - Impression : imprimerie Grenier - journal trimestriel - Commission paritaire : N° 0214g84859

Investir dans l'éducation, c'est le choix du Département!

50% de la carte Imagine R remboursés aux collégiens, lycéens et étudiants

13 000 aides à la demi-pension accordées aux collégiens

80 chantiers de modernisation des collèges menés cet été



## Bien choisir son Assurance Scolaire



## Pourquoi la FCPE recommande la MAE ?

Créée par des enseignants soucieux de la bonne protection de leurs élèves, la MAE est N° 1 de l'Assurance Scolaire depuis 80 ans. Partenaires depuis 1991, la MAE et la FCPE partagent les mêmes valeurs et défendent l'intérêt des enfants et de leurs familles.

### Q Pourquoi choisir la MAE ?

**R** La MAE protège l'enfant, victime ou responsable d'un accident, même s'il se blesse seul (8 cas sur 10). Elle n'applique aucune franchise pour ses remboursements (indemnisation dès le 1<sup>er</sup> euro dépensé). De plus, les montants des remboursements sont élevés, y compris sur les lunettes correctrices et les prothèses dentaires, généralement peu prises en charge par ailleurs.

### Q Quels sont les engagements de la MAE ?

**R** La MAE apporte un soutien financier et assure un accompagnement aux enfants comme aux parents. Cela peut se traduire par un soutien scolaire à domicile en cas d'immobilisation prolongée, un soutien psychologique en cas d'agression et de racket. Elle accompagne et soutient également les familles confrontées à des situations douloureuses ou à des difficultés particulières lorsque, dans certains cas, aucune garantie ne peut intervenir.

### Q Quel est le prix d'une Assurance Scolaire MAE ?

**R** La MAE propose les meilleures garanties au meilleur prix. Les formules les plus économiques sont accessibles à partir de 9,90€ par an. Pour une protection 24h/24, 365 jours par an, le contrat 24/24 PLUS ne coûte que 33€ par an.



Information et Adhésion  
MAE de la Région Parisienne  
02 32 83 60 75  
9 rue d'Argenson  
75008 PARIS  
mae75@mae.fr  
[www.mae.fr](http://www.mae.fr)

**Offre de bienvenue**  
Bénéficiez de 20% de réduction sur MAE 24/24 PLUS pour toute première adhésion à la MAE d'un enfant scolarisé en maternelle. Soit 26,40€ par an.



Protéger est un métier

Nouvelle adresse de la FCPE 94  
8, rue de la Commune 94800 Villejuif  
(RN7 à hauteur du 130 boulevard Maxime Gorki)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE

Mercredi 21 septembre 2011 à 20 heures  
Maison départementale  
Michel Germa de Créteil  
11/13 rue des Archives



## dans le primaire

### La FCPE revendique :

- Reconnaissance de l'école maternelle à part entière.
- Scolarité obligatoire dès 3 ans.
- Possibilité de scolariser son enfant dès 2 ans.
- 15 élèves maximum en petite section, 20 en CP, 25 du CE1 au CM2.
- Un Agent Spécialisé d'École Maternelle (ATSEM) par classe.
- Conditions d'accueil satisfaisantes : locaux et mobilier adaptés.
- Davantage de maîtres que de classe dans toutes les écoles.
- Des remplaçants formés en nombre suffisant.
- Reconstitution et développement des RASED.
- Respect des rythmes biologiques des enfants.
- L'arrêt du fichage des enfants et de leur famille.
- Accueil adapté des enfants en situation de handicap.
- Une visite médicale par an, dès la petite section de maternelle.
- Capacités d'accueil de qualité pour les élèves non francophones.
- Accès sans condition à la restauration scolaire.



## maternelle

### Une école à part entière

Elle devrait, pour les parents qui le souhaitent, commencer dès l'âge de 2 ans. En effet, sa structure adaptée produit des résultats significatifs sur la scolarité. Pour tout parent, et ceux en milieu défavorisé, cette maternelle-là est une réelle chance. Nous sommes-là bien loin des jardins d'éveil, chers, et donc facteurs d'inégalité, contrairement aux principes de notre Education Nationale. La maternelle est une exigence pédagogique spécifique. Cette exigence doit

se retrouver dans le recrutement et la formation des enseignants. La maternelle doit être obligatoire dès l'âge de 3 ans : apprentissage, socialisation et acquisition du langage sont les 3 constituants du socle d'une telle école.

La maternelle est LE point d'accès du futur parcours scolaire de nos enfants et n'est donc pas un jardin d'éveil, clairement. Rappelons le principe de tout service public : un accès égal et comparable pour tout citoyen, en tout point du territoire.

## Collège

### Le collège unique mis à mal

Le collège est la base de l'enseignement du second degré. Accessible à tous, il doit dispenser un haut niveau de connaissances et de culture générale permettant de suivre la voie d'enseignement post collège choisie. Au lieu de donner les moyens (enseignants, pédagogie, soutien aux élèves en difficulté) permettant de suivre cette scolarité, c'est la logique de mise en concurrence des établissements qui prévaut : déssectorisation, évaluations... Cette année, le dispositif Eclair\* remplace l'éducation prioritaire, en renforçant l'autonomie des établissements (recrutement, pédagogie, ...), sous couvert de lutte contre la violence et le décrochage. La disparition progressive de l'enseignement adapté (SEGPA) se poursuit, au profit d'un système d'évaluation et de sélection, poussant vers la sortie du système scolaire ceux qui ne

suivent pas. Depuis un an, le livret personnel de compétences définit des « compétences » adaptables selon les établissements. Appelé à devenir numérique, il constitue, au côté de Base Elève, un outil liberticide de fichage et de contrôle social du jeune qui le suivra jusque dans sa vie professionnelle, et en particulier dans le cadre de sa recherche d'emploi ! Des évaluations dès la 5<sup>ème</sup> préfigurent un retour à une orientation précoce au détriment d'une ambition de haut niveau de savoir pour tous. Enfin, les travaux d'Intérêt généraux ne mettent pas l'accent sur le pédagogique, mais servent uniquement à réduire le nombre important d'exclusions définitives.

\*Ecole collège Lycée Ambition Innovation Réussite  
2 lycées, 5 collèges et 47 écoles primaires sont concernés en Val-de-Marne  
Pétition pour exiger son retrait sur [www.fcpe94.org](http://www.fcpe94.org)

## dans le secondaire

### La FCPE revendique :

- 25 élèves maximum par classe au collège, 30 au lycée.
- Constitution de sections hétérogènes et suppression des « classes de niveau ».
- Des petits groupes pour les langues et disciplines expérimentales.
- Un choix complet d'options accessibles partout sans critères de sélection.
- Des classes passerelles à effectifs réduits.
- Davantage de conseillers d'orientation pour aider les jeunes à construire leur projet.
- Davantage de personnels qualifiés pour faire des établissements scolaires de véritables lieux de vie pour les jeunes (CPE, surveillants, assistants sociaux, psychologues, infirmiers, ...).
- Abandon du Livret Personnel de Compétence.
- Arrêt du fichage des jeunes et de leur famille.
- Respect des jeunes et reconnaissance de leurs droits.
- Remplacement immédiat des enseignants absents dans le même enseignement.
- Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

# DE LA MATERNELLE AU LYCÉE, POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE ET PLUS DÉMOCRATIQUE

## élémentaire

### Un service public à minima

L'école élémentaire a pour mission l'acquisition des compétences et savoirs fondamentaux nécessaires tout au long de la vie : lecture, écriture, calcul, mais aussi maîtrise de la langue, histoire, géographie, langue étrangère, éducation scientifique, artistique, physique et sportive. Outre l'éducation civique, les élèves doivent aussi y apprendre la tolérance, le vivre ensemble, la citoyenneté. Depuis quelques années, l'enseignement se concentre sur le lire-écrire-compter-obéir (socle commun). Une succession de réformes dégrade les conditions d'apprentissage : diminution des heures de classe (suppression du samedi), programmes plus lourds, nouveaux enseignants

sans formation, hausse des effectifs par classe... D'autres mesures instaurent le fichage et poussent à la concurrence entre élèves et entre écoles (évaluations CE1 et CM2 ...). Or depuis trois ans les élèves en difficulté sont sacrifiés : accueil précaire des élèves handicapés, disparition progressive des enseignants supplémentaires dans les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP), et surtout liquidation en cours des équipes d'aide spécialisée (RASED). Celles-ci sont remplacées par deux heures d'aide hebdomadaire individualisée, assurée par des enseignants sans formation spécifique. Ce dispositif est inefficace et n'aboutit qu'à alourdir les journées des élèves en difficulté.



## lycée

### Des réformes au rabais

La réforme des lycées mise en œuvre depuis l'an dernier est inscrite dans une logique d'économie de postes et de renforcement de la sélection. Ainsi, les enseignements « d'exploration » ont souvent servi de variable d'ajustement de la dotation en enseignants (DHG). Dans un contexte de réduction des moyens, les 2h d'accompagnement, dites individualisées, ont été souvent transformées en « heures de perm. ». Cette année, après la seconde, la réforme s'applique à la classe de première. L'enseignement en « tronc commun » entre les différentes sections pour plusieurs matières va conduire, avec le regroupement d'élèves, à des classes surchargées. La disparition annoncée des conseillers d'orientation psychologues dont la fonction doit être

assurée par les enseignants, est d'autant plus inacceptable que la classe de première est déterminante. La réforme des filières technologiques (STI2D), crée une voie extrêmement sélective, qui va réduire leur accès aux enfants des milieux les moins favorisés. Le manque d'enseignants, les classes surchargées, et la déssectorisation font que de nombreux élèves sont sans affectation ou dans une affectation non choisie, ou encore très loin de leur secteur d'habitation. Sans parler des « bugs » avec le dispositif Affelnet. Avec ces contre réformes, le gouvernement prive d'avenir et du droit à l'éducation jusqu'au plus haut niveau, un nombre croissant de jeunes, en particulier ceux les plus fragiles.

## La FCPE au service des familles et des jeunes

### CENTRE D'AIDE

Un lieu d'accueil et d'écoute est à votre disposition. Des militants parents d'élèves répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos démarches.

8, rue de la Commune 94800 Villejuif – 01.46.77.01.46

M<sup>o</sup> Louis-Aragon, (RN7 à hauteur du 130 boulevard Maxime Gorki)

### DES FORMATIONS

La FCPE propose des formations à ses adhérents pour les aider dans leur rôle de représentants, dans l'animation de leur conseil local...

Planning et lieux des formations :

> consulter le CDPE ou [www.fcpe94.org](http://www.fcpe94.org).

### PROBLÈME D'AFFECTATION ?

#### SOS Rentrée

Numéro vert: 0 800 24 24 94 (appel gratuit)

Chaque année, le Conseil général met en place, dès le mois de juin, le dispositif SOS Rentrée, dont la FCPE 94 est partenaire. Tous les jeunes n'ayant pas d'affectation ou dont l'affectation ne correspond pas à leur souhait peuvent y faire appel.



### RESF

La FCPE 94 est partie prenante du Réseau éducation sans frontière contre la chasse aux sans papiers et pour le droit de tous les enfants et jeunes à poursuivre leur scolarité en France.

### Le handicap et l'école

La loi de 2005, actualisée en 2007, a certes permis d'accueillir dans les écoles ordinaires un plus grand nombre d'élèves en situation de handicap.

Mais de nombreuses difficultés existent. Les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire), dont ne bénéficient que certains élèves, ne sont pas formés et relèvent de contrats précaires de 2 ans. Cela n'est pas sans conséquences sur la scolarité de ces enfants. Leur accueil doit se faire avec des moyens adaptés en termes de personnels, d'accessibilité des locaux et de temps aménagés.

### Formation des enseignants au rabais

Depuis l'an dernier, la formation des enseignants est réduite à peau de chagrin, avec la fermeture des IUFM. Le recrutement s'effectue désormais au niveau Master. Sans véritable formation théorique et pratique, les enseignants sont livrés à eux-mêmes face à une classe. En outre, les enseignants remplaçants n'ont plus besoin de passer le concours.

Cette réforme vise à réduire les coûts sur le dos de nos enfants. Il est inadmissible de laisser perdurer un tel mode de recrutement qui brise la vocation. Enseigner est un vrai métier qui s'apprend, au travers d'une formation initiale spécifique et continue.